

**Hôtel de Ville - Place du Général de Gaulle - BP 70189 - 59524
HAZEBROUCK Cedex**

APPEL A PROJETS

**ANIMATIONS DE PREFIGURATION AU SEIN
DE LA FRICHE « COPPIN » SITUEE EN
COEUR DE VILLE**



CAHIER DES CHARGES

MARS 2021

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	3
1 CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS	4
1.1 Présentation de la Ville d'Hazebrouck	4
1.2 Ambitions de la Ville et objectifs de l'appel à projets.....	5
2 PRESENTATION DU SITE PROPOSE : FRICHE COPPIN	6
2.1 Caractéristiques	7
2.2 Occupation des sites	9
3. LES CHARGES RELATIVES A LA MISE A DISPOSITION DU SITE	9
3.1. Les orientations générales	9
3.2. Points particuliers	10
3.3 Occupation et mise à disposition du site.....	11
4. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'APPEL A PROJETS	11
4.1. Documents de la consultation	11
4.2. Visite des sites	12
4.3 Contenu de la proposition	12
4.4. Remise des propositions	13
4.5. Critères de sélection et choix du(es) projet(s).....	14
5. CONTEXTE SANITAIRE COVID.....	15
6. ANNEXES.....	15

PRÉAMBULE

La Ville d'Hazebrouck lance le présent appel à projets pour **la programmation de diverses animations permanentes et/ou éphémères afin de faire vivre la Friche Coppin avant sa démolition en 2023 et la reconstruction d'un nouvel espace public dans sa forme définitive en 2024**. Cet appel à projets a pour objectif premier de permettre à la population de prendre « possession » des lieux afin de faire revivre cette friche et donner ainsi une nouvelle dynamisation au cœur de ville Hazebrouckois.

La Ville d'Hazebrouck n'impose aucune forme d'animations, celles-ci peuvent être de différents types : festivités, salons, commerces, bar éphémère, ateliers, laboratoire d'essai culturels, gastronomies etc... selon les propositions reçues par les porteurs de projets dont l'initiative et la créativité est laissée à leur libre appréciation.

La durée théorique d'occupation du site est estimée de **Juin 2021 à Mars 2023, soit une durée d'environ 21 mois** sur l'actuelle Friche Coppin située en cœur de ville. Cette durée pourrait être adaptée aux besoins et contraintes des porteurs de projets.

Le présent appel à projets est ouvert à tout porteur de projets sous réserve de son organisation et de ses capacités financières.

Il porte sur la mise à disposition de la friche par le biais d'une autorisation d'occupation temporaire. Ce site, actuellement propriété de l'Etablissement Public Foncier (EPF), est mis à disposition de la Ville d'Hazebrouck par une convention.

Les projets proposés devront s'inscrire dans le contexte urbain, paysager, culturel et socio-économique du cœur de ville.

Le présent appel à projets est organisé par la Ville d'Hazebrouck en partenariat avec l'EPF.

Les propositions sont à remettre **au plus tard le 15 avril 2021 à 12 heures**, au Pôle Ingénierie de la Ville d'Hazebrouck aux adresses suivantes :
aslowinski@ville-hazebrouck.fr Anna SLOWINSKI (06 28 58 61 19)
smaiz@ville-hazebrouck.fr Sabrina MAÏZ (06 27 60 49 15)

1 CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS

1.1 Présentation de la Ville d'Hazebrouck

La Ville d'Hazebrouck, située en Flandres, dans le département du Nord, en Région Hauts-de-France, accueille **21 441 habitants**. Située à proximité de grandes aires urbaines, à 40 km de Dunkerque, 43 km de Lille, 56 km d'Arras, 62 km de Calais, plusieurs routes départementales desservent la ville d'Hazebrouck qui permettent de rejoindre rapidement Saint-Omer, Boulogne-sur-Mer, l'autoroute A26 (Calais-Reims) vers l'Ouest, ainsi que Bailleul et l'autoroute A 25 (Lille-Dunkerque) vers l'Est.

A proximité de la Belgique (15 kms environ), qui lui confère une **position transfrontalière stratégique**, la commune d'Hazebrouck ne dispose pas d'échangeurs autoroutiers à proximité mais un réseau ferroviaire dynamique avec 3 lignes TER et 1 ligne TGV (TGV Nord Européen). La gare d'Hazebrouck comptabilise plus de **6500 montées et descentes par jour** avec une fréquentation régionale de l'ancienne région Nord/Pas-de-Calais. La requalification de secteur revêt un caractère stratégique pour l'attractivité économique et résidentielle de la Flandre Intérieure. Une première étape verra la démolition prévue en 2021 de la passerelle Abbé Lemire édifiée en 1924 permettant le franchissement des voies ferrées et la construction de la nouvelle passerelle en 2022.

En effet, l'intercommunalité réaménagera le Pôle Gare d'Hazebrouck en intégrant la construction d'une gare routière pour l'accueil des bus et d'un parc de stationnement pour les véhicules et vélos des usagers du train. L'objectif est de favoriser la multi-modalité et l'interconnexion des réseaux de transports en commun sur le territoire.

Par ailleurs, la commune d'Hazebrouck est membre de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure (C.C.F.I.). Elle s'articule autour de 2 pôles « urbains » celui d'Hazebrouck et de Bailleul/Nieppe. Hazebrouck constitue la ville principale du territoire. Cette intercommunalité est composée de 50 communes sur un territoire de 630 kilomètres carrés pour une population de 103 153 habitants. **La Ville d'Hazebrouck est la grande Ville de la C.C.F.I.**

La Ville d'Hazebrouck dispose de diverses compétences dont les principales sont l'état civil, la régie des eaux, la culture, l'enfance, la jeunesse, le Sport, le cadre de vie, la requalification des friches, l'aménagement du territoire et le développement économique.

Les nombreux équipements présents sur la commune permettent de répondre à l'ensemble des besoins de la population, tant sur le plan des sports et loisirs que sur les plans de l'éducation, du sanitaire, du social et de la culture.

D'un point de vue économique, **la ville d'Hazebrouck regroupe près de 1000 professionnels positionnant la commune au 1^{er} plan du territoire.** Deux

zones commerciales majeures, une zone de loisirs et un cœur de ville pérenne créent ce maillage propice au dynamisme de la commune.

Ce cœur de ville dénombre plus de **150 commerces de proximité** et un fort dynamisme de l'Union Commerciale et Artisanale Locale, de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Ces structures ayant établi stratégiquement leurs locaux d'arrondissement sur la commune d'Hazebrouck.

Le soutien aux professionnels locaux demeure une priorité du territoire avec une priorisation envers les commerçants et artisans. En effet, l'intercommunalité permet l'octroi d'une subvention pour l'ouverture d'un établissement s'implantant sur le territoire. Celle-ci s'inscrit à la suite d'un dispositif de prêt à taux 0% favorisant lui aussi la création/reprise de sociétés.

1.2 Ambitions de la Ville et objectifs de l'appel à projets

En 2015, la Ville d'Hazebrouck s'est positionnée sur l'acquisition de l'immeuble appartenant à Monsieur Coppin, commerçant de meubles, en faisant valoir son droit de préemption à travers un portage foncier auprès de L'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas-de-Calais.

La revalorisation de la friche Coppin s'inscrit dans la volonté de dynamisation du cœur de la ville-centre au bénéfice de l'ensemble des habitants de l'intercommunalité. Cette ambition s'appuie sur la création d'un nouvel espace public et de boucles piétonnes. Ce projet permettra non seulement de « doper » le tissu commercial existant mais également de valoriser l'ensemble des équipements publics à proximité (centre socio-éducatif, bibliothèque, espace intergénérationnel, skate park, musée des Augustins, etc...) et des futurs projets.

→ Cf. : Annexe 1 : Cartographie – Cœur de Ville – Friche Coppin

Installé sur la Grand-Place d'Hazebrouck depuis un demi-siècle, l'ancien magasin de meubles « Coppin » a déménagé en 2015 pour intégrer une autre zone commerciale. Cette friche, dont le volume surfacique total atteint les 1132m² est, depuis, libre d'occupation, créant ainsi un vide en cœur de ville. Notons qu'à l'origine ce bâtiment était un hôtel à chevaux. Cette friche a été achetée en décembre 2019 par l'Etablissement Public Foncier (EPF), qui se charge de la sécurité et du gardiennage des lieux avant de la revendre à la Collectivité.

Pour la Municipalité, **la Friche Coppin constitue une formidable opportunité de redynamiser et de réaffirmer le cœur de ville en devenant un lieu de vie et de rencontre pour la population.** Une véritable référence de l'identité Hazebrouckoise dont l'esthétique devra inciter les visiteurs à y pénétrer et à y rester. Il s'agit donc pour la Municipalité de saisir cette opportunité en créant un passage entre la Place du Général de Gaulle et la placette arrière du Musée des Augustins pour en faire un véritable tiers lieu.

Très prochainement, la Municipalité publiera parallèlement une procédure de dialogue compétitif pour l'aménagement définitif de ce nouvel espace de vie.

La Ville souhaite aujourd'hui s'appuyer sur cette dynamique afin que les habitants puissent s'approprier pleinement cet espace urbain, récréatif et culturel avant les travaux de démolition prévus en 2023. A travers les usages à venir, **cette friche constituera en effet un incontestable lieu de vie, de loisirs, d'échanges, de culture, etc. pour aboutir à un rayonnement intercommunal.**

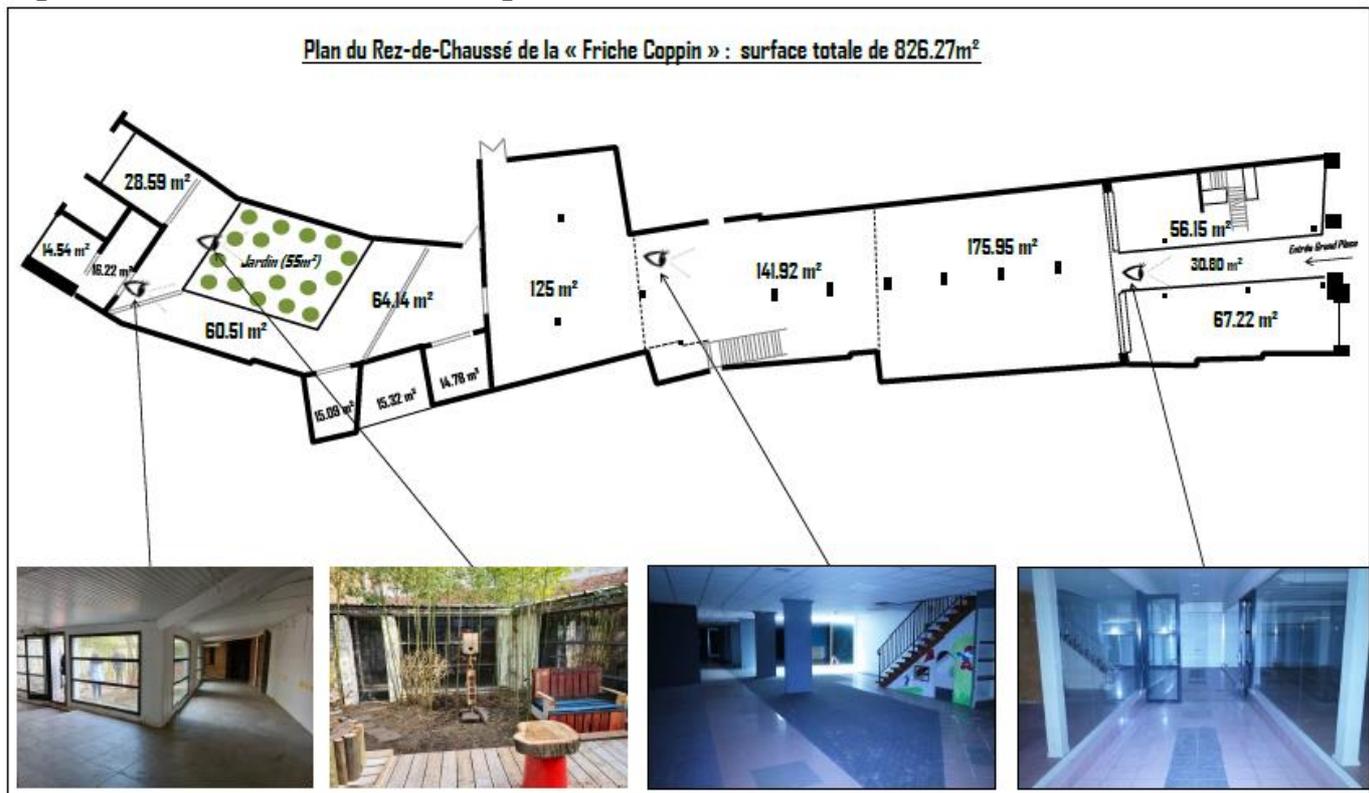
Les objectifs de cet appel à projets sont les suivants :

- Le développement économique, social et culturel du cœur de ville ;
- La programmation d'animations éphémères dans un espace favorisant la convivialité, la rencontre, le partage et l'échange ;
- Le soutien auprès des acteurs économiques en permettant une solution de diversification supplémentaire pour la valorisation du cœur de ville.

La Ville d'Hazebrouck souhaite ainsi lancer cet appel à projets pour la programmation d'une préfiguration du site (animations permanentes et ou éphémères) sur la période de **Juin 2021 à Mars 2023** suivant le site identifié ci-après.

2 PRESENTATION DU SITE PROPOSE : FRICHE COPPIN

L'espace identifié au sein de la Friche « Coppin » pour cet appel à projets se situe au **rez-de-chaussée uniquement. Cet espace, traversant, représente un volume surfacique de 826 m² :**



2.1 Caractéristiques

La description des sites est reprise comme suit :

Localisation :

La friche est composée de trois bâtiments :

- **57 Place du Général de Gaulle à Hazebrouck**
- 5 rue du Musée à Hazebrouck
- 9 rue du Musée à Hazebrouck

L'espace identifié pour ce projet d'utilisation transitoire se situe au rez-de-chaussée. Cet espace représente un volume surfacique de **826m² pour le bâtiment principal dit « Coppin » 57 Place du Général de Gaulle à Hazebrouck.**

Caractéristiques du site :

Sa façade est classée auprès de la Protection des Monuments Historiques (ABF).

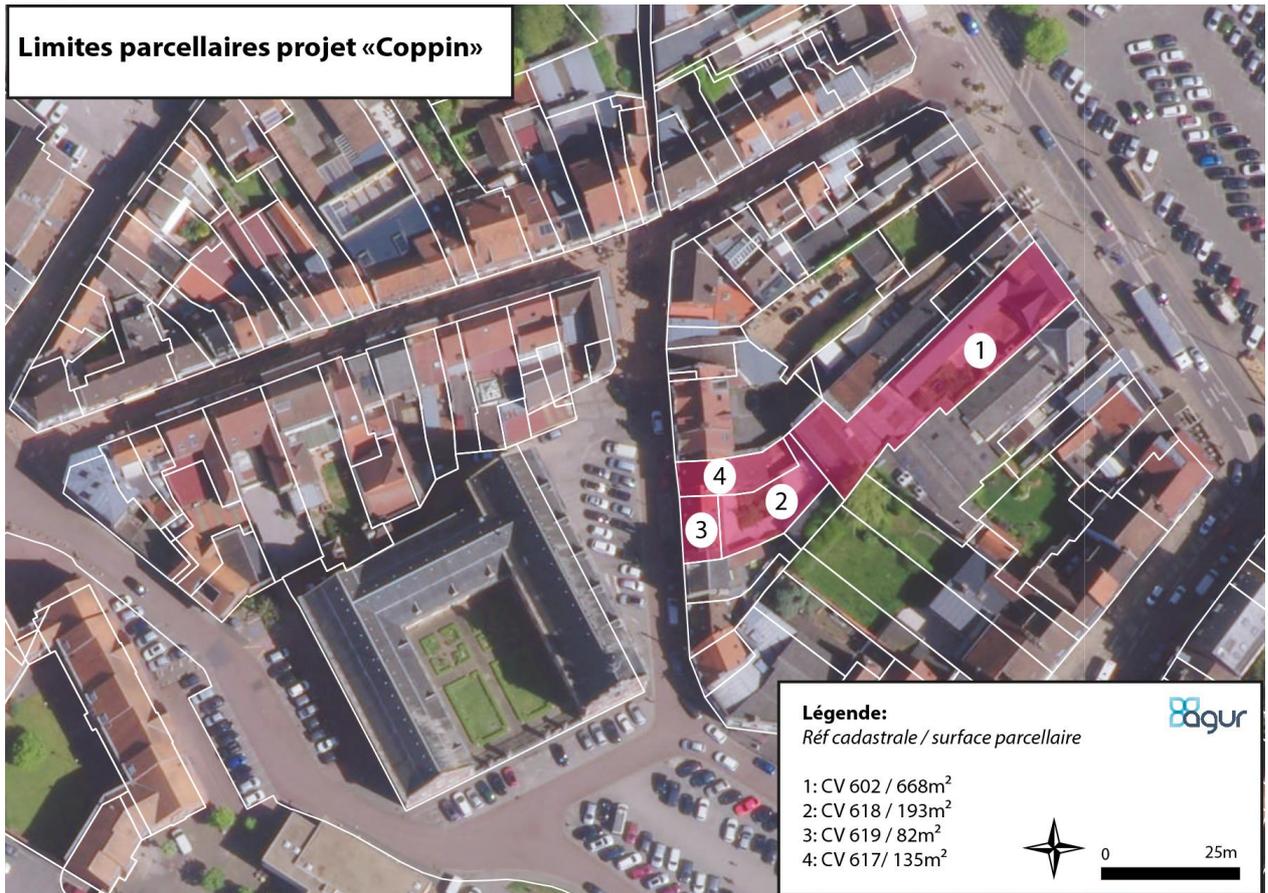
Ce bâtiment, mitoyen, est enclavé entre 3 autres bâtiments ; **d'un côté une agence immobilière « Orpi » et un restaurant « La Taverne » et de l'autre côté un « Carrefour City ».**

Le bâtiment dispose d'une entrée donnant sur la Grand-Place, une entrée arrière donnant sur la rue du Musée à proximité de la Placette Georges Degroote mais également d'une sortie considérée « de secours » située en milieu de bâtiment et ouvrant sur un parking extérieur fermé d'une résidence.

Type d'Etablissement : ERP type T-L-M-N – classé actuellement en 4^{ème} catégorie, celui-ci pourra être modifié suivant les propositions des porteurs de projets.

Etant à l'origine un hôtel à chevaux, trois boxes à chevaux à l'état parfait d'origine existent encore au rez-de-chaussée de la friche.

- Références cadastrales :
 - Bâtiment Principal Coppin : CV602 - CV618
 - Bâtiment People&Co : CV617
 - Bâtiment logements : CV619



Les deux bâtiments People&Co et les logements ne sont pas concernés par l'appel à projets, les informations sont données purement à titre indicatif.

Les atouts du site sont les suivants :

- Situé en centre-ville à proximité de grands équipements (Hôtel de Ville, pôle gare, bibliothèque, musée, voies piétonnes commerçantes, espace de vie intergénérationnel, skate park, etc...)
- Façade donnant sur la Grand-Place d'Hazebrouck
- Proximité des entreprises (divers commerces en centre-ville)
- Possibilité de stationnement à proximité immédiate via : la Place du Général de Gaulle – le parking G. Degroote – le parking rue de Queux de Saint-Hilaire, rue Biebuyck et rue Depoorter, ainsi que d'autres possibilités de stationnement (moins de 8 minutes à pied) via : le parking Espace Flandre et rue Hollebecque.

Desserte des sites en réseaux :

- La Ville d'Hazebrouck engagera les démarches auprès des concessionnaires afin d'anticiper les questions de raccordements (eau potable, électricité)

- Le(s) porteur(s) de projets pourront ainsi réaliser les branchements provisoires, nécessaires à leur installation.
- Les frais liés aux raccordements/ouverture de compteurs ainsi que les abonnements sur la durée de l'installation des animations sont pris en charge par la Commune.

2.2 Occupation des sites

Le(s) projet(s) proposé(s) se développeront uniquement en rez-de-chaussée du bâtiment principal COPPIN (826 m²). Le périmètre sera déterminé de manière plus précise, après étude des propositions faites par le(s) porteur(s) de projets, en lien étroit avec d'autres éventuelles animations prévues par la Ville pour la période estimative de Juin 2021 à Mars 2023.

L'occupation du site fera l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire via une convention instruite par le propriétaire (EPF) et gestionnaire du site (Ville d'Hazebrouck).

Cette autorisation sera temporaire, valable pour la durée des installations des diverses animations permanentes et/ou éphémères, soit sur une durée d'environ 21 mois. **Cette durée pourra être adaptée selon les besoins et les contraintes des porteur(s) de projets.** La mise à disposition du site sur la durée prévue sera notifiée lors de la signature de la convention autorisant l'occupation temporaire de la friche avec les propriétaire/gestionnaires du site.

3. LES CHARGES RELATIVES A LA MISE A DISPOSITION DU SITE

3.1. Les orientations générales

Il est attendu des porteurs de projets des propositions comportant un projet d'animations quel qu'il soit (**concert, salons, bar éphémère, expositions, échanges participatifs, animations musicales, etc...**) avec des propositions de temps forts laissées à l'appréciation et initiative des porteurs de projets permettant d'animer le cœur de ville Hazebrouckois et de faire participer un large public. A cet effet, il est annexé au présent appel à projet, **les premiers éléments de réponse à une enquête citoyenne lancée par la commune.**

→ **Cf. : Annexe 2 Résultats partiels consultation citoyenne Friche Coppin**

Le(s) porteur(s) de projets devront effectuer les démarches nécessaires auprès des organismes concernés afin de veiller au respect des obligations légales concernant la branche d'activités et de métier mais aussi pour celles relevant des assurances professionnelles.

La Municipalité se réservera le droit de demander et consulter l'ensemble de ces pièces que ce soit lors d'échanges préalables mais aussi lors de l'exploitation du lieu.

Compte tenu de son emplacement, le(s) projet(s) développé(s) pourr(ont) attirer tous les publics de la Ville d'Hazebrouck, Lille, Dunkerque, Territoire de la Flandre Lys, Belgique (population issue des différents sites d'emploi à proximité en semaine, usagers et public familial le week-end).

Par ailleurs, une **démarche éco-responsable** sera à privilégier dans les projets proposés : prise en compte de la composition des matériaux utilisés avec une préférence pour du ré-emploi , de la ré-utilisation puis des matériaux recyclés. Il conviendra également de s'assurer du caractère recyclable des matériaux au maximum. Le site devra être équipé pour le tri sélectif à minima et se tourner vers une démarche zéro déchet dans son fonctionnement et son approche des animations. Le projet devra s'inscrire dans son environnement naturel, social et urbain mais également faire preuve d'un engagement dans la transition écologique.

3.2. Points particuliers

Gestion du site (entretien, sécurité, ravitaillements, réseaux...)

La friche Coppin sera mise à disposition des porteurs de projets. Le mobilier, le matériel nécessaire à l'exploitation restent à la charge des porteurs de projets ainsi que les aménagements nécessaires à l'installation des animations.

Les questions relatives à l'accessibilité du site, à l'installation et aux ravitaillements des diverses animations, à la sécurité du site et à la gestion des ordures ménagères, et ce pendant toute la durée de l'installation des animations, seront à la charge des porteurs de projets, et seront coordonnées de manière étroite avec les services de la collectivité.

Accessibilité :

L'installation des diverses animations ne devra pas entraver l'accessibilité pour les véhicules de sécurité et de secours, ni les véhicules d'entretien et de maintenance des propriétaires et gestionnaires du site (Ville Hazebrouck, EPF).

Ces obligations seront précisées dans la convention d'occupation du site, et devront être impérativement respectées par le(s) porteur(s) de projets.

Sécurité/gardiennage :

La sécurité et le gardiennage du site devront être assurés à la charge des porteurs de projets, qui devront apporter les garanties de sécurité sur toute la durée de l'installation des animations éphémères.

Gestion des ordures ménagères :

L'entretien et la propreté du site devront être assurés par le(s) porteur(s) de projets sur toute la durée des animations (semaine et week-end).

La collecte des ordures ménagères sera assurée par le SMICTOM de Flandres qui se chargera de la collecte des ordures ménagères et/ou par la Ville et coordonnée de manière étroite avec les projets proposés.

Réseaux :

Les frais liés aux raccordements, ouvertures de compteurs et abonnements seront pris en charge par la Ville.

Dans le cadre de leurs propositions, le(s) porteur(s) de projets sont avisés que la Ville peut se réserver le droit de **programmer des animations municipales ou évènements connexes. La Ville d'Hazebrouck s'adaptera selon les possibilités.** Il pourrait s'agir à titre d'exemples : des « Bouquinales », de la fête de la musique (juin), de la journée des mobilités douces (octobre), de la semaine du développement durable (juin), etc...

3.3 Occupation et mise à disposition du site

L'occupation du site fera l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire instruite par les propriétaire/gestionnaire du site (EPF et Ville d'Hazebrouck).

Cette autorisation d'occupation sera valable sur toute la durée des animations, soit une durée théorique d'environ 21 mois (**durée qui pourra être adaptée selon les besoins et contraintes des porteurs de projets**).

La mise à disposition du site sur la durée prévue sera notifiée lors de la signature de la convention d'autorisation d'occupation temporaire avec les propriétaire/gestionnaire du bâtiment (EPF et Ville). La convention reprendra à minima les éléments relatifs à la durée d'occupation du site : accès, conditions d'entretien et de sécurité du site, responsabilités et assurances des porteurs de projets.

4. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'APPEL A PROJETS

4.1. Documents de la consultation

Le présent cahier des charges détaille les caractéristiques du site mis à disposition, les orientations à respecter par le(s) porteur(s) de projets dans le cadre des propositions, et le déroulement de la consultation.

Ce cahier des charges ainsi que ses annexes sont mis à disposition sur la page internet de la Ville : <http://www.ville-hazebrouck.fr>

Le Pôle Ingénierie de la Ville se tient à disposition pour tout complément utile :

aslowinski@ville-hazebrouck.fr Anna SLOWINSKI (06 28 58 61 19)

smaiz@ville-hazebrouck.fr Sabrina MAÏZ (06 27 60 49 15)

La Ville d'Hazebrouck peut être amenée à publier des compléments d'information (notamment en cas de questions de porteurs de projets).

Les porteurs de projets potentiels sont donc invités à **consulter régulièrement la page précitée pour se tenir informés** des éventuels compléments d'informations.

4.2. Visite des sites

Pour permettre aux porteurs de projets de prendre la pleine mesure du potentiel et des éventuelles contraintes du site proposé, des visites seront organisées **au cours du mois de mars et d'avril 2021 en lien avec le Pôle Ingénierie.**

Suite à la visite des sites, il sera ainsi considéré par la Ville d'Hazebrouck et les partenaires que les propositions transmises par le(s) porteur(s) de projets prendront en compte l'ensemble des composantes du site (localisation, configuration, état du bâtiment...) et les contraintes éventuellement liées (accessibilité, préparation du bâtiment préalable à l'installation...).

Dans l'attente des visites, la Ville d'Hazebrouck met à disposition des candidats quelques photos du rez-de-chaussée :

→ **Annexe 3 Photos intérieur site - Rez-de-chaussée**

Selon les demandes, les dates et modalités de visites seront précisées par le Pôle Ingénierie aux candidats au regard du contexte sanitaire actuel.

4.3 Contenu de la proposition

La consultation est ouverte à toute personne physique ou morale présentant les garanties de solvabilité requises.

Les porteurs de projets doivent présenter une proposition permettant d'apprécier **la solidité de leur dossier, leur motivation et compréhension des ambitions de la Ville, et leurs références pour l'organisation d'événements similaires.**

La proposition doit être conforme au présent cahier des charges.

Les porteurs de projets devront fournir les éléments suivants dans le cadre de leur proposition pour laquelle ils soumettent un ou plusieurs projet(s) :

1) Curriculum Vitae et lettre de motivation du(es) porteur(s) candidat(s),

2) Une note explicative détaillant :

La présentation de leur(s) projet(s) :

- Description des animations proposées ;
- Description du(es) projet(s) sur la manière de mettre en relation les acteurs locaux (associations, commerces, services municipaux, etc...) ;
- Mode d'exploitation, structure juridique, personnel/associés ;
- La prise en compte de la transition écologique ;
- Prise en compte des contraintes du site (accessibilité, sécurité et gardiennage, gestion des ravitaillements, des déchets...) ;
- Les références et les partenaires éventuels du(es) projet(s) ;
- Le cas échéant, des références significatives en lien avec le(s) projet(s) en question, reprenant des exemples ou expériences similaires déjà réalisés ;
- Le calendrier prévisionnel reprenant les étapes de l'organisation, en amont et pendant l'installation sur la friche et les moyens mis en œuvre ;
- Le plan de financement du(es) projet(s) et une attestation de disponibilité des fonds/garanties relatives aux modalités de financement de l'installation, et toute pièce complémentaire permettant d'apprécier la solidité économique de la proposition.

3) Déclarations sur l'honneur du candidat pour justifier : qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales, qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir, qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 8221-5, L. 8251-1 et L. 5221-8, L. 8231-8 et L.8241-1 et suivants du Code du travail.

4.4. Remise des propositions

Les propositions doivent être **transmises obligatoirement par voie dématérialisée** au Pôle Ingénierie de la ville d'Hazebrouck :
aslowinski@ville-hazebrouck.fr Anna SLOWINSKI (06 28 58 61 19)
smaiz@ville-hazebrouck.fr Sabrina MAÏZ (06 27 60 49 15)

Le document devra être rédigé en français, en format téléchargeable word ou pdf (images pdf, jpeg).

Le document devra être intitulé : *"Appel à projets pour la préfiguration de la Friche Coppin ».*

Les propositions devront être remises au plus tard le **15 Avril 2021 à 12h00 au Pôle Ingénierie.**

Les propositions parvenues ultérieurement **ne seront pas examinées.**

En soumettant une proposition, les porteurs de projets reconnaissent et acceptent avoir obtenu les informations suffisantes pour faire leurs propositions.

4.5. Critères de sélection et choix du(es) projet(s)

Les propositions seront étudiées par la Ville d'Hazebrouck et le propriétaire du site concerné (EPF).

Le respect du présent cahier des charges et des orientations souhaitées par la Ville constituent les éléments déterminants d'appréciation des candidats.

La Ville et ses partenaires s'appuieront pour leur choix sur :

- 1- La qualité du projet global présenté dans la note de présentation (Paragraphe 4.3 Contenu de la proposition).
- 2 - La qualité de la proposition sera étudiée au regard du concept, des activités et animations proposées, de son inscription dans le contexte urbain, paysager et social du cœur de ville et de la prise en compte des atouts et des contraintes du site.
- 3 - L'intégration de la démarche zéro déchet portée par la Ville d'Hazebrouck sera également prise en compte dans l'analyse des projets.
- 4 - Les garanties financières et expériences professionnelles dans la gestion d'évènement comparable, et l'aptitude du(es) candidat(s) à assurer son fonctionnement.

Des informations complémentaires concernant les dossiers transmis pourront être demandées aux porteurs de projets afin d'apprécier au mieux les propositions remises.

L'examen des propositions est susceptible d'être assorti d'une audition des candidats, afin qu'ils puissent présenter et échanger sur leur(s) projet(s) avec l'équipe qui sélectionnera le(s) lauréat(s).

Le(s) projet(s) retenu(s) seront annoncés courant Mai 2021.

Un formulaire d'engagement ainsi qu'une convention d'occupation de site devront être signés par les parties.

Il est précisé que la Ville d'Hazebrouck **se réserve la possibilité de ne pas donner suite à un projet soumis qui ne répondrait pas aux critères énoncés ci-avant.**

5. CONTEXTE SANITAIRE COVID

Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, il est malheureusement difficile d'anticiper l'évolution de l'épidémie durant les prochains mois. Dans le cas où de nouvelles mesures gouvernementales et préfectorales s'imposeraient, **une adaptabilité voire une fermeture du site pourrait être envisagée.**

6. ANNEXES

- **Annexe 1 : Cartographie – Coeur de Ville – Friche Coppin**
- **Annexe 2 : Résultats partiels de la concertation citoyenne**
- **Annexe 3 : Photos du site (rez-de-chaussée)**